

OGEC SAINT-DOMINIQUE

Annexe I (A conserver)

TARIFS ANNUELS 2021-2022 et CONDITIONS PARTICULIERES

CONTRIBUTION DES FAMILLES

Ecole - Collège : 1 100 € par an.

Lycée : 1 348 € par an.

Réductions : 20% pour le deuxième enfant scolarisé à Saint-Dominique, 30% pour le troisième, 40% pour le quatrième et +.

CONDITIONS PARTICULIERES

Sauf situation indépendante de la volonté des familles, tout trimestre commencé est dû en entier.

DEMI PENSION

Formule 4 repas (Ecole et Collège)

Forfait annuel (10 mois) : 1 040 €

Formule 5 repas (Lycée selon l'emploi du temps des élèves)

Forfait annuel (10 mois) : 1 300 €

Pour tout repas pris **OCCASIONNELLEMENT (pas plus de 2 repas par semaine)**, l'enfant doit avoir crédité sa carte de cantine auprès de la comptabilité pour un montant de **8,50 € par repas**.

CONDITIONS PARTICULIERES

Les repas non consommés pour cause d'absence feront l'objet d'un remboursement forfaitaire à compter du 5^{ème} jour de classe (formule 4 repas) ou du 6^{ème} jour de classe (formule 5 repas).

COTISATIONS

Forfait : 88 € par enfant et par an. Cette somme couvre les cotisations dues par l'O.G.E.C. aux différents organismes (U.D.O.G.E.C.O., U.R.O.G.E.C.O., A.S.E.C.B....) auxquels tout établissement catholique est nécessairement affilié.

A.P.E.L. Saint-Dominique (Association des Parents d'élèves de l'établissement) : **7 €** par famille et par an.

A.P.E.L. Oise (Union des A.P.E.L. du département) **13,40 €** par famille et par an. Cette cotisation comprend l'abonnement à la revue " Famille et éducation ". **(Ces cotisations sont incluses dans les factures).**

FRAIS OCCASIONNELS

Fournitures : Maillots aux couleurs de St-Dominique : Polo : **30 €**, Tee-shirt : **8 €**.

Cahiers de T.P., livre de catéchèse et de culture religieuse, Association Sportive, présence d'une psychologue... dégradations éventuelles imputées sur le compte des élèves concernés.

Prêt des livres scolaires : Renouvellement des manuels scolaires prêtés : **(Collège) forfait de 15 €** facturé.

Les factures sont établies annuellement.